



Contre l'injustice et pour la défense des libertés syndicales et publiques : tous à Riom le 7 septembre.

Une machination policière : c'est bien de cela dont ont été victimes Jérôme Gallois, Secrétaire CGT du Comité d'Etablissement de Manitowoc et Jacky Belin, Secrétaire du syndicat CGT des cheminots de Moulins, le 23 novembre 2010 à l'occasion d'un rassemblement syndical unitaire contre la réforme des retraites.

Une auxiliaire de police qui porte plainte pour des soi-disant insultes, une garde à vue de 7 heures de nos 2 camarades qui ont eu droit à une véritable humiliation de la part de certains policiers, une condamnation à 800 € d'amende prononcée par un juge lui-même ancien policier ... tout cela orchestré par le Préfet de l'Allier (parti depuis) qui s'est entre autres illustré comme témoin de « moralité » au procès d'Eric Zemmour condamné depuis pour propos racistes, ce même Préfet qui a justifié la séquestration d'un militant syndical de SUD-Santé à la gendarmerie lors de la visite du Président de la République au Mayet de Montagne...

Tout ça pour tenter d'empêcher l'action de militants syndicaux, pour effrayer les salariés, pour freiner l'action revendicative.

De tous temps, le pouvoir politique, lorsqu'il est au service des couches les plus favorisées de la population, et c'est à l'évidence le cas en ce moment, utilise la manière forte contre ceux qui remettent en cause l'ordre établi.

Face à la désapprobation très majoritaire des Français envers la réforme Woerth des retraites, des exemples d'atteintes aux libertés syndicales ont été multipliés dans le Pays.

Le Patronat dans les entreprises n'est pas en reste et les multiples tracasseries, atteintes aux droits syndicaux, licenciements de délégués syndicaux sont légion, toujours pour tenter d'empêcher l'expression revendicative des salariés.

Au début de l'été à Clermont-Ferrand, des militants de RESF ont été inquiétés par le Préfet de Région sous prétexte d'avoir contrevenu à un décret de 1935 sur l'organisation d'une manifestation de soutien à des sans-papiers.

ATTENTION : Les libertés syndicales, les libertés publiques, sont en danger. N'ayons pas d'illusion : les mesures d'austérité draconiennes qui sont en préparation sous prétexte de la crise financière et des déficits publics dont les salariés ne sont en rien responsables vont inévitablement susciter désapprobation et réaction du monde du travail. Dans ce contexte, le Pouvoir va vouloir maîtriser la situation y compris par des mesures d'atteintes aux libertés.

Mais : nous sommes en France, terre de tradition de luttes pour les libertés et le progrès social, et des forces progressistes et le syndicalisme sont capables, dans l'unité, de construire des mobilisations face aux politiques répressives. Ainsi, le 26 janvier lors du procès de Jérôme et Jacky, nous étions plus de 1000 dans l'unité devant le tribunal de Moulins, ce qui a sûrement évité un verdict plus dur.

Les 2 militants condamnés en première instance ont légitimement décidé de faire appel. **Le procès aura lieu le mercredi 7 septembre à 13 h 30 à Riom.**

Ce jour-là sera l'occasion d'une initiative à caractère régional devant le tribunal de Riom. L'objectif est clair : la relaxe pure et simple de Jérôme Gallois et Jacky Belin, innocents des faits qui leur sont reprochés.

Soyons nombreux pour les soutenir car ils le méritent, et par notre action massive nous montrerons aussi que nous ne sommes pas prêts à nous résigner face à des atteintes aux libertés syndicales, aux libertés publiques en France.

**Toutes et tous au rassemblement le
7 septembre à partir de 11 h
devant la Cour d'Appel de Riom.**



Relaxe pour Jérôme et Jacky

Des déplacements en cars sont organisés au départ des grandes localités. Inscriptions possibles dès maintenant.